



## Règlement Concours Photo 2024

### 1- OBJET DU CONCOURS PHOTO

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> fête de l'escargot qui aura lieu le Samedi 29 Juin 2024 sur la commune de Cruviers-Lascours, la Mairie organise un concours photo sur le thème « L'escargot dans l'Art ».

### 2- CATÉGORIES

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs et professionnels, sans condition d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal.

Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie Adultes
- Catégorie Enfants

Les formats couleur et monochrome sont acceptés. Chaque concurrent peut présenter plusieurs photos mais une seule pourra être primée.

### 3- DURÉE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du jeudi 2 mai au mercredi 26 Juin 2024, date limite de dépôt des dossiers.

Les photographies doivent être déposées sous format numérique (jpeg ou png) à l'adresse suivante :

mairie@cruviers-lascours.fr

Ou sous format argentique à : Mairie de Cruviers-Lascours

Place Albert Chapellier

30360 Cruviers-Lascours

En cas de demande de retour, le concurrent devra joindre une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.

#### 4- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque photo devra comporter au verso une étiquette précisant :

- Les nom et prénom de l'auteur de la prise de vue.  
(Pour les mineurs, joindre une autorisation parentale signée par un représentant légal)
- Une adresse mail ou un numéro de téléphone (utilisés **uniquement** pour joindre les vainqueurs)
- La catégorie concernée
- Un titre pour votre photo

Toute mise en scène jugée non respectueuse du sujet photographié est interdite et entraînera l'exclusion du participant.

#### 5- JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury du concours aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats selon les critères suivants :

- Le respect du thème
- Le sens artistique et l'originalité
- La qualité technique de l'image

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours.

Les décisions du jury sont irrévocables et ne seront en aucun cas à justifier.

Toutes les photos retenues seront exposées au public le jour de la fête de l'escargot.

#### 6- PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours récompensera deux gagnants dans chaque catégorie.

Le 1er prix est doté d'un lot d'une valeur de 50 €,

Le 2nd prix est doté d'un lot d'une valeur de 30 €,

Il sera également décerné le prix « Coup de cœur du public » et le « Prix des confréries », tous deux dotés d'un lot en nature.

#### 7- PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront annoncés le samedi 29 juin 2024 lors de la fête de l'escargot. Les candidats pourront prendre connaissance de la photo gagnante sur la page Facebook et sur le site de la commune après l'annonce des résultats du concours.

## **8- RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

Tous les participants au concours cèdent à titre gratuit leurs droits moraux et patrimoniaux sur l'image à la commune de Cruviers-Lascours. Pour les photos venant à être diffusées sur le site internet de la commune, la mairie communiquera le nom de l'auteur. Aucune image ne sera modifiée et aucun usage commercial n'en sera fait.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols de clichés.

## **9- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

## **10- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 78-17 dite « Loi informatique et Libertés » les participants sont informés :

- Que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.
- Qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

## **11- ANNULATION DU CONCOURS**

Les organisateurs se donnent le droit d'interrompre, annuler, différer ou reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

## **12- LITIGES**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et souhaite participer au concours photo 2024 organisé par la Mairie de Cruviers-Lascours.

Fait le :

Signature du participant :